

Association I.R.I.S.

Rapport financier

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Autres charges	15
Supplément d'information	
Résultats – Programme de soutien à la vie en logement – Laval	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'**Association I.R.I.S.**,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Association I.R.I.S.** (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Raymond". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial "P".

Montréal, Québec
Le 7 juin 2023

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119340

Résultats**Exercice clos le 31 mars****2023****2022****Produits**

Subventions du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Mission globale

1 770 092 \$

1 717 781 \$

Entente de service

532 581

517 572

Subvention du Centre intégré de santé et de services sociaux

Laval – Entente de service

176 947

192 950

*Per diem***288 577**

280 990

Subvention de la SHQ (note 12)

43 759

48 195

Location

167 700

159 676

Intérêts

42 527

8 798

Autres

8 155

5 827

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

5 051

5 051

3 035 389

2 936 840

Charges

Salaires

1 975 707

1 872 088

Charges sociales

329 154

332 671

Autres charges (annexe A)

767 586

528 018

3 072 447

2 732 777

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges**(37 058)\$**

204 063 \$

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

	<i>Affectations internes</i>		Non affecté	Total	Total
	Réservé au remplacement des immobilisations corporelles <i>(note 9)</i>	Travaux majeurs relatifs aux immobilisations <i>(note 10)</i>			
Solde au début	202 259 \$	- \$	1 955 929 \$	2 158 188 \$	1 954 125 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 301	-	(41 359)	(37 058)	204 063
Contribution à la réserve de remplacement (note 9)	18 319	-	(18 319)	-	-
Affectations internes (note 10)	-	1 150 000	(1 150 000)	-	-
Solde à la fin	224 879 \$	1 150 000 \$	746 251 \$	2 121 130 \$	2 158 188 \$

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux exige que le solde de l'actif net non affecté de l'Association n'excède pas 25 % de ses charges annuelles. Cette exigence est respectée au 31 mars 2023.

Situation financière

31 mars

2023

2022

Actif à court terme

Encaisse	213 048 \$	241 375 \$
Placements temporaires, taux variable (3 % au 31 mars 2023)	1 450 101	1 668 043
Débiteurs (note 3)	64 871	40 731
Frais payés d'avance	12 579	10 227

1 740 599	1 960 376
------------------	------------------

Dépôts pour travaux

-	103 297
---	---------

Encaisse réservée (note 4)

224 879	202 259
---------	---------

Immobilisations corporelles (note 5)

931 210	652 357
---------	---------

1 156 089	957 913
------------------	----------------

Total de l'actif

2 896 688 \$	2 918 289 \$
---------------------	---------------------

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer (note 6)	321 340 \$	271 119 \$
Apports reportés	8 274	-
Portion exigible de la dette à long terme (note 8)	38 852	37 987

368 466	309 106
----------------	----------------

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)

80 828	85 879
--------	--------

Dette à long terme (note 8)

326 264	365 116
---------	---------

407 092	450 995
----------------	----------------

Total du passif

775 558	760 101
----------------	----------------

Actif net

Affectations internes		
Réservé au remplacement des immobilisations corporelles (note 9)	224 879	202 259
Travaux majeurs relatifs aux immobilisations (note 10)	1 150 000	-
Non affecté	746 251	1 955 929

2 121 130	2 158 188
------------------	------------------

Total du passif et de l'actif net

2 896 688 \$	2 918 289 \$
---------------------	---------------------

Pour le conseil d'administration

..... Administrateur

..... Administrateur

Flux de trésorerie**Exercice clos le 31 mars****2023****2022****Activités de fonctionnement**

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (37 058)\$ 204 063 \$

Éléments sans incidence sur la trésorerie :

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (5 051) (5 051)

Amortissement des immobilisations corporelles 44 623 33 595

2 514 232 607

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13)

32 003 6 902

34 517 239 509

Activité de financement

Réduction de la dette à long terme (37 987) (37 140)

Activités d'investissement

Dépôts pour travaux - (103 297)

Variation nette de l'encaisse réservée (22 620) (15 096)

Acquisition d'immobilisations corporelles (220 179) (21 269)

(242 799) (139 662)

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(246 269) 62 707

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début

1 909 418 1 846 711

Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin**1 663 149 \$ 1 909 418 \$****Représenté par :**

Encaisse 213 048 \$ 241 375 \$

Placements temporaires 1 450 101 1 668 043

1 663 149 \$ 1 909 418 \$**Informations supplémentaires (note 13)**

Notes complémentaires**31 mars 2023**

1. Constitution et nature des activités

L'Association, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui gère un centre pour personnes en état de crise émotionnelle, des résidences d'hébergement, des appartements supervisés et de réadaptation sociale. La limite quant à la valeur des biens immobiliers que peut posséder l'Association est de 10 000 000 \$.

2. Principales méthodes comptables*Référentiel comptable*

L'Association applique comme référentiel les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des produits

L'Association constate les produits *per diem* et de location sur une base mensuelle, dès qu'ils sont exigibles.

Les revenus d'intérêts et les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Constatation des apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires dont l'échéance initiale était d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils sont reçus. Les bâtiments subventionnés par la Société d'habitation du Québec sont amortis sur une durée de 10, 15, 20 et 40 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire; les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans pour le matériel informatique, le système téléphonique et le mobilier de bureau et équipements.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Association. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Notes complémentaires**31 mars 2023**

2. Principales méthodes comptables (suite)*Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Réserve de remplacement des immobilisations corporelles financées par la Société d'habitation du Québec

Conformément aux exigences de la Société d'habitation du Québec, l'Association doit verser annuellement un montant à la réserve de remplacement afin de pourvoir à la réparation des bâtiments et au remplacement de mobilier. Elle doit maintenir une réserve hypothécaire afin de pourvoir à l'augmentation du taux d'intérêt des hypothèques.

Régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Les cotisations de l'employeur au montant de 77 299 \$ (80 342 \$ en 2022), sont constatées en charges aux résultats au moment où elles sont dues.

*Instruments financiers**Évaluation*

L'Association évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des autres débiteurs et de l'encaisse réservée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Débiteurs	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Taxes de vente	46 210 \$	13 853 \$
Autres	18 661	3 462
<i>Per diem</i> à recevoir	<u>-</u>	<u>23 416</u>
	64 871 \$	40 731 \$

4. Encaisse réservée

L'encaisse réservée représente les fonds destinés au remplacement des immobilisations corporelles.

5. Immobilisations corporelles	<u>2023</u>		<u>2022</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	182 585 \$	-	182 585 \$
Bâtiments	1 506 214	779 649	726 565
Matériel informatique	24 313	11 364	12 949
Système téléphonique	5 666	5 479	187
Mobilier de bureau et équipements	12 851	3 927	8 924
	<u>1 731 629 \$</u>	<u>800 419 \$</u>	<u>931 210 \$</u>
			<u>652 357 \$</u>

6. Crédoeurs et charges à payer	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes fournisseurs	66 322 \$	25 850 \$
Salaires et vacances	228 020	206 290
Charges à payer	12 599	15 719
Autres	2 753	3 207
Sommes à remettre à l'État	<u>11 646</u>	<u>20 053</u>
	321 340 \$	271 119 \$

Notes complémentaires

31 mars 2023

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	2023	2022
Solde au début	85 879 \$	90 930 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(5 051)	(5 051)
Solde à la fin	80 828 \$	85 879 \$
8. Dette à long terme	2023	2022
Hypothèque immobilière, taux de 1,01 %, remboursable par mensualités de 1 353 \$ incluant les intérêts, échéant en novembre 2026, garantie par un immeuble d'une valeur nette de 70 856 \$	58 418 \$	73 978 \$
Hypothèque immobilière, taux de 3,129 %, remboursable par mensualités de 2 695 \$ incluant les intérêts, échéant en juin 2024, garantie par un immeuble d'une valeur nette de 838 294 \$	306 698	329 125
	365 116	403 103
Portion exigible de la dette à long terme	38 852	37 987
	326 264 \$	365 116 \$

Les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, calculés en tenant compte du refinancement des hypothèques immobilières actuelles aux mêmes conditions à l'échéance, sont les suivants :

2024	38 852 \$
2025	39 741 \$
2026	40 655 \$
2027	36 178 \$
2028	26 194 \$

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Actif net réservé au remplacement des immobilisations corporelles

	Réserve de remplacement mobilière	Réserve de remplacement immobilière	Réserve de la gestion hypothécaire	Total
Immeubles				
2430, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal (SHQ n° ACL 0023) – Partie résidentielle et non résidentielle				
Solde au début	20 559 \$	122 451 \$	28 548 \$	171 558 \$
Contribution à la réserve de remplacement	2 114	16 000	-	18 114
Intérêts et ajustements	437	2 604	607	3 648
Solde à la fin	23 110	141 055	29 155	193 320
900, boul. Gouin Est, Montréal (SHQ n° 50286)				
Solde au début	24 631	6 070	-	30 701
Contribution à la réserve de remplacement	-	205	-	205
Intérêts et ajustements	524	129	-	653
Solde à la fin	25 155	6 404	-	31 559
	48 265 \$	147 459 \$	29 155 \$	224 879 \$
Sommaire				
Solde au début	45 190 \$	128 521 \$	28 548 \$	202 259 \$
Contribution à la réserve de remplacement	2 114	16 205	-	18 319
Intérêts et ajustements	961	2 733	607	4 301
Solde à la fin	48 265 \$	147 459 \$	29 155 \$	224 879 \$

Notes complémentaires**31 mars 2023**

10. Affectations internes

Le 7 juin 2023, les membres du conseil d'administration ont décidé de créer rétroactivement au 31 mars 2023, par un virement interfonds, une affectation interne afin de couvrir les futurs travaux majeurs relatifs aux immobilisations d'un montant de 1 150 000 \$ du fonds d'administration.

11. Instruments financiers*Risques et concentrations*

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 mars 2023.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Association est exposée principalement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (dette à long terme) qui assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et à taux variable (placements temporaires) qui assujettissent l'Association à un risque de flux de trésorerie.

La valeur comptable de tous les passifs qui sont garantis totalise 365 116 \$ (403 103 \$ en 2022).

12. Subvention de la SHQ

Dans le cadre d'accords d'exploitation de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, programme de logement sans but lucratif (privé), la Société d'habitation du Québec a consenti à l'Association une aide financière (contribution) sous forme de subvention au déficit d'exploitation de l'ensemble immobilier (Maison Péloquin) équivalente au remboursement des frais d'exploitation nets des produits. Les subventions de l'exercice s'élèvent à 43 759 \$ (48 195 \$ en 2022), incluant un recouvrement d'amortissement de 7 652 \$ (7 652 \$ en 2022).

Notes complémentaires

31 mars 2023

13. Flux de trésorerie	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(24 140)\$	1 831 \$
Frais payés d'avances	(2 352)	16 126
Créditeurs et charges à payer	50 221	(11 055)
Apports reportés	<u>8 274</u>	<u>-</u>
	<u>32 003 \$</u>	<u>6 902 \$</u>
	<u><u>32 003 \$</u></u>	<u><u>6 902 \$</u></u>
Informations supplémentaires		
Activités d'investissement sans incidence sur la trésorerie		
<i>Dépôt pour travaux transféré dans les immobilisations</i>	103 297 \$	- \$

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

ANNEXE A

Autres charges

Alimentation	63 467 \$	49 605 \$
Activités	15 421	7 862
Assurances	40 629	36 485
Chauffage et électricité	37 311	37 872
Entretien et réparations	133 596	99 659
Travaux majeurs	73 508	-
Formation et congrès	11 099	6 471
Frais de bureau et papeterie	22 912	19 303
Fournitures et mobilier	16 844	18 302
Frais de déplacement et représentation	13 519	5 955
Publicité	15 208	55
Loyers	73 245	70 089
Frais des bénéficiaires	6 152	3 327
Intérêts, frais de banque et traitement de la paie	7 622	6 996
Lingerie	573	901
Recrutement	27 895	13 721
Intérêts sur la dette à long terme	10 522	11 366
Services professionnels	64 744	63 180
Honoraires – investissements stratégiques	45 034	-
Taxes	15 857	15 480
Télécommunications	27 805	27 794
Amortissement des bâtiments	37 810	29 665
Amortissement du matériel informatique, système téléphonique et mobilier de bureau et équipements	6 813	3 930
	<u>767 586 \$</u>	<u>528 018 \$</u>

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars

2023

2022

SUPPLÉMENT D'INFORMATION (pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval)

Résultats – Programme de soutien à la vie en logement – Laval

Produits

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Subvention	176 947 \$	171 960 \$
Allocation non récurrente	-	20 990
	<u>176 947</u>	<u>192 950</u>

Charges*

Salaires	187 093	173 821
Charges sociales	36 610	34 381
Alimentation	6 627	1 467
Activités	7 214	3 827
Assurances	3 117	3 067
Chauffage et électricité	3 190	3 321
Entretien et réparations	4 410	1 475
Formation et congrès	100	-
Frais de bureau et papeterie	3 316	3 601
Fournitures et mobilier	1 723	-
Frais de déplacement et représentation	1 391	223
Loyers	30 849	28 998
Frais des bénéficiaires	680	15
Intérêts, frais de banque et traitement de la paie	525	487
Recrutement	367	263
Services professionnels	3 528	2 770
Télécommunications	1 950	1 631
Amortissement des équipements	312	155
	<u>293 002</u>	<u>259 502</u>
Excédent des charges	(116 055)\$	(66 552)\$

* Les charges directement reliées aux résultats – Programme de soutien à la vie en logement – Laval sont portées à chaque poste de dépenses concernées selon les normes entourant les coûts d'exploitation et les paramètres établis par le Centre intégré de santé et de services sociaux et en conformité avec le budget établi et soumis au CISSS de Laval.